MAIRIE
9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2010

en Salle des Séances

Tél. : 03.88.53.99.53
Fax : 03.88.63.52.12
www.bischwiller.com

AFFAIRES GENERALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE 3
Point n° 2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2009 3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises ...4
Point n° 4 – BRADERIES : fixation du calendrier pour 2010 – délibération rectificative 5
Point n° 5 – MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE 6

AFFAIRE FINANCIERE

Point n° 6 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010....10

TRAVAUX

Point n° 7 – TRAVAUX DIVERS PREVUS EN 2010 : demandes de subventions....17
Point n° 8 – AUTORISATION POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'URBANISME : démolition de l'ex propriété JUNG 57 – 59 rue du Général Rampont 18
Point n° 9 – CONTRAT DE TERRITOIRE : approbation 19

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Point n° 10 – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME : avenant à la convention d'intervention du Conseil Général du Bas-Rhin....19

TRANSACTION IMMOBILIERE

Point n° 11 – ACQUISITION DE TERRAINS RUE DU LYCEE....22

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	29
Membres absents avec pouvoir :	3
Membre absent sans pouvoir :	1

Membres présents :

- *Groupe « Bischwiller réussit ! » :*

  Le Maire :
  - Nicole THOMAS

  Les adjoints :
  - René ECKERT
  - Sylvie ARNOULD
  - Monique LITT
  - Isabelle LERCH
  - Maurice BARTHOLOME
  - Claude GIROUD
  - Jean-Claude KUNTZEL
  - Simone FREIS
  - Yolande MENGES

  Les conseillers municipaux :
  - Bénédicte GERARD
  - Gilbert HUTTEL
  - Emine ZALEM
  - Hubert UNGETHUM
  - Gabriel BEYROUTHY
  - François MARTZ
  - Anne-Marie LAMOTTE
  - Jean-Jacques JUNG
  - Sophia VOGT
  - Stéphane RIFF
  - Blandine JUNG
  - Metin BASAK (arrivé au point n° 2)
  - Elodie RIFF
  - Agnès LIEB

- *Groupe « Bischwiller unie » :*
  - Jean, Lucien NETZER
  - Valérie GROSSHOLTZ
  - Gérard BECKER
  - Michèle GRUNDER-RUBERT

- *Groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »*
  - Jean-Pierre DATIN

Membres absents excusés avec pouvoir :

- Jean-François KREB, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Nicole THOMAS, Maire
- Michael GUTEKUNST, conseiller municipale du groupe « Bischwiller unie », donne pouvoir à Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du même groupe
- Raymond GRESS, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller », donne pouvoir à Jean-Pierre DATIN

Membre absent excusé sans pouvoir :

- Michèle MULLER, conseillère municipale du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal

à l'unanimité

DESIGNE Madame Valérie GROSSHOLTZ, conseillère municipale du groupe « Bischwiller unie ! », secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 28.01.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.01.2010

Point n°2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2009

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2009 a été transmis à tous les conseillers le 15 janvier 2010.

Observations formulées : néant

Le Conseil Municipal

Par 28 voix POUR	**- groupe « Bischwiller réussit ! »** **- MM. Jean, Lucien NETZER, Michael GUTEKUNST et Gérard BECKER, groupe « Bischwiller unie »**
et 4 abstentions	**- Mmes Valérie GROSSHOLTZ, Michèle GRUNDER-RUBERT, groupe « Bischwiller unie »** **- MM. Jean-Pierre DATIN et Raymond GRESS, groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »**

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2009.

Date de publication : 28.01.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.01.2010

Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

Décisions de non préemption :

Date DIA	*Coordonnées cadastrales*	*Superficie*	*Lieu-dit*	*Prix*	*Date de la décision*
30/11/2009	Section 30, parcelle 135/9 (lots n° 5 et 8)	2,94 ares	8 rue des Peupliers	88 000,00 €	3 décembre 2009
30/11/2009	Section 20, parcelle (1)/30	122,44 ares	Rue de la République et Rue des Bobineurs	678 000,00 €	3 décembre 2009
01/12/2009	Section 16, parcelle 248/139	1,84 are	20 rue du Général Leclerc	175 000,00 €	8 décembre 2009
11/12/2009	Section 16, parcelle 248/139	1,84 are	20 rue du Général Leclerc	175 000,00 €	11 décembre 2009
11/12/2009	Section 6, parcelle 110/6	5,58 ares	12 route d'Oberhoffen	250 000,00 €	11 décembre 2009
14/12/2009	Section 6, parcelle 108/11	6,59 ares	9 quai de la Moder	165 000,00 €	18 décembre 2009
22/12/2009	Section 28, parcelle 81/21	7,45 ares	11 impasse des Drapiers	200 000,00 €	28 décembre 2009
11/12/2009	Section 16, parcelle 262/5 (lots n° 2 à 5)	4,24 ares	39 rue des Ecoles	163 000,00 €	29 décembre 2009
18/12/2009	Section 23, parcelle 67	2 ares	48 rue de la Pomme d'Or	75 000,00 €	29 décembre 2009
29/12/2009	Section 17, parcelle 125	1,52 are	16 rue des Ecoles	123 000,00 €	6 janvier 2010
06/01/2009	Section 33, parcelles 381/184 et 382/189	8,00 ares	46 rue de Gries	180 000,00 €	6 janvier 2010

Procédures adaptées :

Objet du marché	Intitulé des lots	Titulaire du marché	Montant T.T.C. du marché (en €)
Travaux de désamiantage site ex-supermarché MATCH 1, place de la Liberté	Lot unique	LOGI TRM 1A, rue des Métiers 67720 HOERDT	36 921.24
Maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement communal à Bischwiller et le réaménagement des jardins familiaux	Lot unique	Mandataire MAECHEL DELAUNAY JUND 8, place de Bordeaux 67000 STRASBOURG Co-traitant BEREST 8, rue du Girlenhirsch – BP 30012 67401 ILLKIRCH	88 384,40
Fourniture de plantes pour l'année 2010	Lot n° 1 : Fourniture de plantes annuelles pour massif	LEITNER PRODUCTION Zone Horticole Route d'Aspach 68700 CERNAY	8 679,27
	Lot n° 2 : Fourniture de plantes annuelles pour jardinières	GARDEN CENTER MATHIS 32, rue de Rohrwiller 67240 BISCHWILLER	10 336,63
	Lot n° 3 : Fourniture de plantes de mosaïculture	Ets Horticoles MAGUY S.A.S. L'Hermitage 17610 CHANIERS	1 152,52
	Lot n° 4 : Fourniture de plantes bisannuelles	LEITNER PRODUCTION Zone Horticole Route d'Aspach 68700 CERNAY	4 504,22

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 28.01.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.01.2010

Point n°4 – BRADERIES : fixation du calendrier pour 2010 – délibération rectificative

Rapport présenté par Monsieur François MARTZ, conseiller municipal.

Par délibération du 14 décembre 2009, le conseil municipal a fixé les dates des braderies pour l'année 2010.

Une erreur s'est glissée dans le texte pour la braderie du mois de mars qui se tient le troisième samedi et non pas le deuxième samedi comme indiqué dans la délibération.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la modification de la date de la braderie du mois de mars qui aura ainsi lieu le 20 mars 2010 et non pas le 13.

Les deux autres dates restent inchangées.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

FIXE le calendrier des braderies pour 2010 comme suit :

- Samedi 20 mars 2010
- Samedi 7 août 2010
- Dimanche 10 octobre 2010.

Date de publication : 28.01.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.01.2010

Point n°5 – MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Conformément aux articles L 212-7 et L 131-5 du code de l'éducation, le ressort de chacune des écoles publiques est déterminé par le conseil municipal.

En prévision de la rentrée du mois de septembre 2010 et afin que les affectations des élèves puissent se dérouler dans de bonnes conditions en tenant compte des possibilités d'accueil des écoles, il est nécessaire de modifier la sectorisation des écoles maternelles et élémentaires.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la validation de la nouvelle carte scolaire de la maternelle et de l'élémentaire de la Ville de Bischwiller à compter du 1er février 2010, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

AUTORISE l'inscription des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires, à compter du 1er février 2010.

Date de publication : 28.01.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.01.2010

ECOLES MATERNELLES

Ecole du Centre

Coin des Pâtres (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Bourdons (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Guêpes (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Hannetons (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Libellules (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Lucioles (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Papillons (Tous N° de 0 à 9999)
Passage des Ménétriers (Tous N° de 0 à 9999)
Place de la Liberté (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Gries (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de l'Industrie (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Gare (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Marne (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Pomme d'Or (Tous N° de 1 à 64)
Rue de la République (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Vire (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Abeilles (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Bobineurs (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Bosquets (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Charrons (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Coccinelles (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Ecoles (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Fileurs (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Menuisiers (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Pharmaciens (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Pompes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Rames (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Général Leclerc (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Houblon (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Maréchal Foch (N° impairs de 1 à 13)
Rue du Maréchal Foch (N° pairs de 2 à 16)
Rue du Maréchal Joffre (N° impairs de 1 à 17)
Rue du Maréchal Joffre (N° pairs de 0 à 20)
Rue du Moulin (N° impairs de 1 à 7)
Rue du Moulin (N° pairs de 2 à 8)
Rue Eugène Prévôt (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Française (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Georges Clémenceau (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Raymond Poincaré (Tous N° de 0 à 9999)
Square Charles De Gaulle (Tous N° de 0 à 9999)

Ecole Chérifi

Chemin des Fifres (Tous N° de 0 à 9999)
Chemin du Lavoir (Tous N° de 0 à 9999)
Cité Oberkirch (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse de la Bleiche (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse de la Roseraie (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse de l'Erlenberg (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Artilleurs (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Genêts (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Lilas (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Roses (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse du Château Tiefenthal (Tous N° de 0 à 9999)
Parc de Erlenberg (Tous N° de 0 à 9999)
Place de l'Eglise (Tous N° de 0 à 9999)
Place de la Mairie (Tous N° de 0 à 9999)
Rue d'Elbeuf (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Haguenau (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de l'Abattoir (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de l'Eglise (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de l'Etang (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Piscine (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Sedan (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Casernes (N° impairs de 1 à 7)
Rue des Casernes (N° pairs de 2 à 22)
Rue des Cimetières (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Comtes de Birkenfeld (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Ducs de Deux-Ponts (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Œillets (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Primevères (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Tanneurs (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Tuileries (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Violettes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Capitaine Chérifi (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Château (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Conseil (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Diaconat (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Général Rampont (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Moulin (N° impairs de 9 à 9999)
Rue du Moulin (N° pairs de 10 à 9998)
Rue Erckmann - Chatrian (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Florival (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Profonde (Tous N° de 0 à 9999)
Place du Télégraphe (Tous N° de 0 à 9999)

Ecole Hasensprung

Allée André Messager (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse de la Martre (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse de Poudrière (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse du Blaireau (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse du Furet (Tous N° de 0 à 9999)
Passage du Faon (Tous N° de 0 à 9999)
Passage du Lapin (Tous N° de 0 à 9999)
Passage Gustave Charpentier (Tous N° de 0 à 9999)
Passage Jules Massenet (Tous N° de 0 à 9999)
Passage Léo Delibes (Tous N° de 0 à 9999)
Route de l'Obermatt (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Charles Gounod (Tous N° de 0 à 9999)

Rue Claude Debussy (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Daniel Hirtz (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de l'Artisanat (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de l'Ecureuil (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Belette (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Biche (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Kuebelmuehle (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Marienthal (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Weitbruch (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Casernes (N° impairs de 9 à 9999)
Rue des Casernes (N° pairs de 24 à 9998)
Rue des Fleuristes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Jardins (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Potagers (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Vergers (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Carmel (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Castor (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Cerf (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Chasseur (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Chevreuil (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Lièvre (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Lycée (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Maréchal Joffre (N° impairs de 19 à 9999)
Rue du Maréchal Joffre (N° pairs de 22 à 9998)
Rue du Renard (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Rothbaechel (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Stade (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Guillaume Riff (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Jean Valade (Tous N° de 0 à 9999)
Rue LW Voeltzel (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Paul WINCKLER (Tous N° de 0 à 9999)
Square de l'Hermine (Tous N° de 0 à 9999)
Square Georges Bizet (Tous N° de 0 à 9999)
Square Maurice Ravel (Tous N° de 0 à 9999)

Ecole du Luhberg

Impasse de l'Equarrisseur (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse du Château d'Eau (Tous N° de 0 à 9999)
Lieu-dit Wuestmatt (Tous N° de 0 à 9999)
Passage du Docteur Bourguignon (Tous N° de 0 à 9999)
Place du Vieux Marché aux Bestiaux (Tous N° de 0 à 9999)
Quai de la Moder (Tous N° de 0 à 9999)
Rue d'Oberhoffen (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de l'Usine à Gaz (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Chartreuse (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Couronne (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Grange (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Montée (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Paix (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Rohrwiller (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Pâturages (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Près (N° impairs de 1 à 17)
Rue des Près (N° pairs de 0 à 18)
Rue des Serruriers (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Cantonnier (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Luhberg (Tous N° impairs de 0 à 9999 et n° pairs de 2 à 4)
Rue du Rhin (Tous N° de 0 à 9999)

Ecole du Rebgarten

Impasse des Bouleaux (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Champs (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Charpentiers (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Chênes (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Cèdres (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Drapiers (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Erables (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Juwelines (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Ruchers (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Tisserands (Tous N° de 0 à 9999)
Lieu-Dit Gruendel (Tous N° de 0 à 9999)
Passage des Mélèzes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Hanhoffen (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Garance (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Gravière (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Pomme d'Or (Tous N° de 65 à 9999)
Rue de la Prairie (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Rampe (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Phalsbourg (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Reims (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Strasbourg (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Acacias (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Cyprès (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Foulons (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Frênes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Hêtres (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Maçons (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Ormes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Orphelins (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Peupliers (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Pins (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Près (N° impairs de 19 à 9999)
Rue des Près (N° pairs de 20 à 9998)
Rue des Roseaux (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Sapins (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Saules (Tous N° de 0 à 9999)
rue des Teinturiers (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Tilleuls (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Vignes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Luhberg (N° pairs de 6 à 9998)
Rue du Maire Luroth (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Maréchal Foch (N° impairs de 15 à 9999)
Rue du Maréchal Foch (N° pairs de 18 à 9998)
Rue du Noyer (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Ried (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Henri Pierson (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Louis Pasteur (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Paul Weiss (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Saint Augustin (Tous N° de 0 à 9999)

ECOLES ELEMENTAIRES

Ecole Erlenberg

Chemin des Fifres (Tous N° de 0 à 9999)
Chemin du Lavoir (Tous N° de 0 à 9999)
Cité Oberkirch (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse de la Bleiche (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse de l'Erlenberg (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse de la Martre (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse de Poudrière (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Artilleurs (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Genêts (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Lilas (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Roses (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse du Blaireau (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse du Château Tiefenthal (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse du Furet (Tous N° de 0 à 9999)
Parc de Erlenberg (Tous N° de 0 à 9999)
Passage du Faon (Tous N° de 0 à 9999)
Passage du Lapin (Tous N° de 0 à 9999)
Place de l'Eglise (Tous N° de 0 à 9999)
Place de la Mairie (Tous N° de 0 à 9999)
Place du Télégraphe (Tous N° de 0 à 9999)
Route de l'Obermatt (Tous N° de 0 à 9999)
Rue d'Oberhoffen (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Daniel Hirtz (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Haguenau (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de l'Abattoir (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de l'Ecureuil (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de l'Eglise (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de l'Etang (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Belette (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Biche (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Piscine (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Vire (N° impairs 1 à 7 et pairs 2 à 16)
Rue des Casernes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Charrons (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Cimetières (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Comtes de Birkenfeld (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Ducs de Deux-Ponts (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Oeillets (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Pharmaciens (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Primevères (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Tanneurs (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Tuileries (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Violettes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Capitaine Chérifi (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Carmel (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Castor (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Cerf (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Chasseur (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Chevreuil (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Château (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Conseil (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Diaconat (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Général Rampont (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Lièvre (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Lycée (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Moulin (N° impairs de 9 à 9999)
Rue du Moulin (N° pairs de 12 à 9998)
Rue du Renard (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Stade (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Erckmann - Chatrian (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Florival (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Jean Valade (Tous N° de 0 à 9999)
Rue LW Voeltzel (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Profonde (Tous N° de 0 à 9999)
Square de l'Hermine (Tous N° de 0 à 9999)

Ecole Foch

Impasse de l'Equarrisseur (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Bouleaux (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Cèdres (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Charpentiers (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Chênes (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Champs (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Drapiers (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Erables (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Juwelines (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse du Château d'Eau (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Ruchers (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Tisserands (Tous N° de 0 à 9999)
Lieu-Dit Gruendel (Tous N° de 0 à 9999)
Lieu-dit Wuestmatt (Tous N° de 0 à 9999)
Passage des Mélèzes (Tous N° de 0 à 9999)
Passage du Docteur Bourguignon (Tous N° de 0 à 9999)
Place de la Liberté (Tous N° de 0 à 9999)
Place du Vieux Marché aux Bestiaux (Tous N° de 0 à 9999)
Quai de la Moder (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Hanhoffen (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de l'Usine à Gaz (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Chartreuse (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Couronne (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Grange (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Montée (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Paix (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Prairie (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Garance (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Gravière (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Rohrwiller (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Strasbourg (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Cyprès (Tous N° de 0 à 9999)

Rue des Foulons (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Frênes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Hêtres (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Maçons (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Ormes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Orphelins (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Peupliers (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Pins (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Pompes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Près (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Pâturages (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Roseaux (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Sapins (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Saules (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Serruriers (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Teinturiers (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Tilleuls (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Vignes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Cantonnier (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Luhberg (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Noyer (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Maire Luroth (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Maréchal Foch (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Ried (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Henri Pierson (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Louis Pasteur (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Paul Weiss (Tous N° de 0 à 9999)

Ecole Menuisiers

Allée André Messager (Tous N° de 0 à 9999)
Coin des Pâtres (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse de la Roseraie (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Bourdons (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Guêpes (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Hannetons (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Libellules (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Lucioles (Tous N° de 0 à 9999)
Impasse des Papillons (Tous N° de 0 à 9999)
Passage des Ménétriers (Tous N° de 0 à 9999)
Passage Gustave Charpentier (Tous N° de 0 à 9999)
Passage Jules Massenet (Tous N° de 0 à 9999)
Passage Léo Delibes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Charles Gounod (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Claude Debussy (Tous N° de 0 à 9999)
Rue d'Elbeuf (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Gries (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de l'Artisanat (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de l'Industrie (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Gare (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Kuebelmuehle (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Marne (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Pomme d'Or (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la Rampe (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de la République (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Marienthal (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Phalsbourg (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Reims (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Sedan (Tous N° de 0 à 9999)
Rue de Vire (N° 9 à 9999 et 18 à 9998)
Rue de Weitbruch (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Abeilles (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Acacias (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Bobineurs (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Bosquets (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Coccinelles (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Ecoles (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Fileurs (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Fleuristes (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Jardins (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Menuisiers (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Potagers (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Rames (Tous N° de 0 à 9999)
Rue des Vergers (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Général Leclerc (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Houblon (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Maréchal Joffre (Tous N° de 0 à 9999)
Rue du Moulin (N° impairs de 1 à 7a et N° pairs de 2 à 10)
Rue du Rothbaechel (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Française (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Eugène Prévôt (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Georges Clémenceau (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Guillaume Riff (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Paul WINCKLER (Tous N° de 0 à 9999)
Rue Raymond Poincaré (Tous N° de 0 à 9999)
Square Charles De Gaulle (Tous N° de 0 à 9999)
Square Georges Bizet (Tous N° de 0 à 9999)
Square Maurice Ravel (Tous N° de 0 à 9999)

Point n°6 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, Adjointe au Maire

En application de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Conseil Municipal est appelé, chaque année, à débattre sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans une séance préalable et distincte de celle adoptant le budget primitif.

L'objectif de ce débat d'orientation budgétaire est double :

- discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et ainsi pouvoir s'exprimer sur la stratégie financière à adopter.

I BUDGET PRINCIPAL

1. **Point de situation**
2. **Objectifs poursuivis**

1. <u>Le point sur la situation</u>

A. La situation financière de Bischwiller est saine et stable (voir tableau en annexe 1)

- Les dépenses de fonctionnement de 2009 ont été maîtrisées,
- Une dette saine sans « emprunts toxiques »,
- Les relations avec la communauté de communes ont été clarifiées
- Des **investissements** en forte augmentation en 2009 dans le cadre du Plan de Relance.

B. L'État réforme la fiscalité des entreprises à compter du 1er janvier 2010

- **Principales mesures votées dans la loi de finances pour 2010 :**
  - Conformément à l'engagement pris par le Président de la République le 5 février 2009, la loi de finances pour 2010 supprime la taxe professionnelle à compter du 1er janvier 2010 et instaure, en contrepartie, de nouvelles ressources fiscales au profit des collectivités territoriales.
  - En 2010, les recettes fiscales sur les ménages resteront inchangées.

  Pour information, et en l'état actuel des textes, les communes bénéficieront à partir de 2011 des ressources fiscales suivantes :

  - la taxe d'habitation : les communes continueront non seulement à percevoir la TH qu'elles percevaient jusqu'en 2010, mais aussi la TH aujourd'hui perçue par le département et une partie des frais de gestion prélevés par l'État (3,4 points sur les 4,4 points de frais actuels) ;
  - la taxe foncière sur les propriétés bâties : les communes continueront à percevoir la TFPB qu'elles percevaient jusqu'en 2010 ;
  - la taxe foncière sur les propriétés non bâties : les communes percevront la TFPNB qu'elles percevaient jusqu'en 2010, et la TFPNB perçue par le département et la région ainsi qu'une partie des frais de gestion aujourd'hui prélevés par l'État (5 points sur les 8 points de frais actuels) ;
  - la totalité de la nouvelle cotisation foncière des entreprises, à laquelle s'ajoutent une fraction des frais de gestion aujourd'hui perçus par l'État sur la TP (5 points sur les 8 points de frais actuels) et le produit de la cotisation nationale de péréquation ;
  - la taxe sur les surfaces commerciales ;
  - une fraction de certaines composantes de la nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) relatives aux installations produisant de l'électricité (éolienne, photovoltaïque, nucléaire, thermique…), aux transformateurs électriques et aux stations radioélectriques ;
  - la différence avec les recettes fiscales actuelles sera compensée par l'Etat, ce qui entraînera une baisse de l'autonomie financière de notre commune et un moindre dynamisme des ressources.

- **Autres mesures pour 2010 :**
  - Au plan national, le montant de la D.G.F progressera de la moitié de l'inflation prévisionnelle,
  - La réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine, envisagée en 2010, est reportée à 2011.
  - La revalorisation des valeurs locatives servant de bases aux impôts locaux est fixée à 1.2 %.
  - Le montant de certaines dotations de fonctionnement et d'investissement (dotation globale d'équipement des communes) sera indexé sur l'évolution des prix à la consommation des ménages soit 1.2 %, après un gel en 2009.

C. Les grandes collectivités territoriales d'Alsace se recentrent sur les priorités

Dans un contexte de réformes fiscales, le **Conseil Régional d'Alsace** pour 2010 a souhaité articuler son budget primitif 2010 autour des priorités régionales : l'emploi, la formation, l'innovation et le développement durable.

Pour 2010 et les années suivantes, le Conseil Général **du Bas-Rhin** s'oriente vers une maîtrise drastique des dépenses de fonctionnement et vers une réduction progressive de ses investissements.

2. Objectifs poursuivis

A. Maîtriser la pression fiscale :

Dans un temps de difficulté pour le pouvoir d'achat des habitants, il convient de chercher un équilibre entre les dépenses nécessaires d'investissement et de fonctionnement de la Ville et la pression fiscale.

B. Maîtriser les dépenses de fonctionnement :

- par un choix des investissements orientés vers des économies
- par des choix plus ciblés des subventions accordées.

C. Donner une priorité au Contrat de Territoire

D. Privilégier les projets pour de meilleurs services aux habitants :

Quelques exemples :

- Mairie et accueil : la restructuration de la mairie pour un meilleur accueil de la population et un meilleur service. En 2010 est prévue la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre et la finalisation du projet
- Vie associative : la création d'un espace pour les associations dans l'ancienne synagogue
- Enfance : l'installation de jeux au parc du Château
- Patrimoine :
  - la réhabilitation de la chapelle de Hanhoffen
  - La réfection de la toiture du Musée de la Laub
- Ecoles : les travaux dans les écoles pour améliorer l'accueil de nos enfants
- Environnement :
  - l'aménagement des emplacements des conteneurs pour une meilleure insertion
  - La reprise du pont Super U
  - La réalisation de la voirie définitive de la rue de l'Artisanat en prévision de l'installation de la gendarmerie au printemps
- Travaux d'entretien : des travaux au cimetière.

Un des grands projets de meilleur service aux habitants consiste à créer le lotissement de la « route de Marienthal » (voir budget spécifique ci-dessous).

II BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

⇨ la réalisation budgétaire 2009 devrait permettre de dégager un excédent global de 25 k€ contre 70 k€ en 2009.

Comme pour le budget principal, les résultats de 2009 seront intégrés par anticipation dès le budget primitif 2010, ce qui nous évitera d'élaborer un budget supplémentaire. Toutes les nouvelles dépenses seront votées par le biais de décisions modificatives.

Notre structure budgétaire :

⇨ les recettes d'exploitation

Elles proviennent exclusivement de la surtaxe communale pour environ 75 000 €.

⇨ les dépenses d'exploitation

Elles comprennent essentiellement :

- les charges de personnel -chapitre 012- (près de 11 % des dépenses) qui concernent les avantages en nature des anciens agents de l'usine municipale (frais de gaz et d'électricité)
- les charges à caractère général -chapitre 011- (environ 15 % des dépenses) qui portent sur l'entretien du réseau.
- les charges financières représenteront environ 3 % des dépenses
- le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement représente environ 70 % des dépenses.

⇨ les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées des immobilisations en cours -chapitre 23- qui comprend les éventuels travaux.

Les dépenses ont atteint en réalisations 145 190,25 € en 2009.

Un prêt est prévu sur l'exercice 2009 sur le budget annexe de l'eau. Il n y avait plus de prêt depuis 2005.

Le remboursement du capital est estimé à 3 000 € sur 2010.

⇨ les recettes d'investissement

Elles sont composées du FCTVA, de subventions et du prélèvement de la section d'exploitation prévu à hauteur de 150 000 €, la variable d'ajustement étant constituée par les emprunts.

III BUDGET DU LOTISSEMENT « ROUTE DE MARIENTHAL »

Le coût global prévisionnel est estimé à ce jour à 1.2 M€ H.T. : 600 k€ pour le déplacement des jardins existants, 200 k€ pour la création éventuelle de jardins supplémentaires et 400 k€ pour la viabilité du lotissement.

Pour 2009, les dépenses ont été minimes. Elles concernaient la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre.

Dans un premier temps, l'opération ne comportera que des dépenses, les recettes ne venant qu'en bout de chaîne avec la revente des terrains et la subvention du Conseil Général liée aux jardins familiaux.

Le Conseil Municipal

en débat

Avec les interventions de Monsieur Jean, Lucien NETZER et Madame Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillers municipaux du groupe « Bischwiller unie », de Monsieur Jean-Pierre DATIN, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller », et les explications données par Madame le Maire et Madame Sylvie ARNOULD, adjointe au maire.

Date de publication : 28.01.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.01.2010

Annexe 1

Situation financière de la Ville de Bischwiller

1. Données budgétaires :

	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009 (provisoire)
Dépenses courantes de fonctionnement	8 390 559 €	8 849 824 €	8 300 000 €
Recettes courantes de fonctionnement	9 967 987 €	10 345 140 €	10 400 000 €
Excédent brut d'exploitation	1 577 428 €	1 495 316 €	2 100 000 €
Charge de la dette	1 166 101 €	965 457 €	880 000 €
Excédent net de gestion	417 326 €	529 859 €	1 220 000 €

2. Notre structure budgétaire :

- les recettes de fonctionnement :

Pour Bischwiller, les recettes de fonctionnement, hors résultat de l'exercice antérieur, dépendent pour 39 % des recettes fiscales (chapitre 73) et pour 44 % des dotations et participations de l'État telles que D.G.F., D.S.U., allocations compensatrices (chapitre 74).

- les dépenses de fonctionnement comprennent:

des charges de personnel - chapitre 012 - : 53 % des dépenses, à noter que des recettes viennent diminuer cette charge,

des charges à caractère général - chapitre 011 - : environ 16 % des dépenses, composées des fluides, fournitures, petit matériel, entretien…, nécessaires au fonctionnement des services municipaux et à la maintenance courante des bâtiments, diminuées de la part « Eaux pluviales »,

des charges de gestion courante - chapitre 65- (environ 16 % des dépenses) où émargent notamment toutes les participations et subventions.

Les charges financières - chapitre 66 - et les dotations aux amortissements - chapitre 042 - opérations d'ordre entre les sections - résultent de décisions prises en matière d'investissement par le conseil municipal les années précédentes. Les charges financières baisseront en 2010, malgré l'appel à l'emprunt en 2009.

- les recettes d'investissement

Outre la recette du FCTVA, la TLE et quelques subventions d'équipements, l'essentiel des recettes d'investissement provient du prélèvement de la section de fonctionnement et des emprunts dont le montant doit rester raisonnable pour ne pas obérer les marges de manœuvre des années futures.

- les dépenses d'investissement

Hormis le remboursement du capital des emprunts, les dépenses d'investissement sont composées essentiellement des immobilisations incorporelles (licences pour logiciels) – chapitre 20 –, des immobilisations corporelles (acquisition de matériel roulant et de mobilier, de terrains et de bâtiments) – chapitre 21 – et des immobilisations en cours - chapitre 23 - qui comprend tous les travaux projetés.

Le total de ces trois chapitres, que l'on appelle aussi "dépenses d'équipement brut", s'est élevé en réalisations à 3.17 M€ contre 1.3 M€ en 2008.

- Evolution des crédits BP des dernières années

VILLE DE BISCHWILLER

Variation des crédits par rapport aux B.P. précédents

	Libellés des Chapitres	B.P. 2006	B.P. 2007	B.P. 2008	B.P. 2009
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 743 121,96 €	1 638 151,58 €	1 618 421,94 €	1 673 096,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 300 000,00 €	5 024 000,00 €
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	1 329 825,02 €	1 308 754,33 €	1 421 184,07 €	1 455 508,96 €
66	CHARGES FINANCIERES	187 200,00 €	240 300,00 €	320 500,00 €	277 500,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	325 800,00 €	321 000,00 €	387 600,00 €	7 800,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73	REVERSEMENTS				335 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	19 248,23 €	10 326,74 €	9 043,99 €	77 095,04 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 220 000,00 €	1 000 000,00 €	1 225 000,00 €	1 375 000,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS				
042	OPERATIONS D ORDRE	524 804,79 €	331 467,35 €	318 250,00 €	400 000,00 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**10 350 000,00 €**	**9 850 000,00 €**	**10 600 000,00 €**	**10 625 000,00 €**
70	PRODUITS DES SERVICES	98 859,00 €	67 859,00 €	80 609,00 €	74 809,00 €
72	TRAVAUX EN REGIE				
73	IMPOTS (4 TAXES)	4 389 681,00 €	3 709 224,00 €	3 862 000,00 €	3 780 000,00 €
	AUTRES IMPOTS ET TAXES	347 800,00 €	423 000,00 €	415 900,00 €	336 400,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 748 043,50 €	5 310 452,00 €	5 400 832,00 €	4 974 900,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	239 139,50 €	248 500,00 €	235 490,94 €	223 700,00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	120 277,00 €	82 575,00 €	75 100,00 €	73 600,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	200,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000,00 €	8 290,00 €	6 900,00 €	14 976,79 €
77	Produits exceptionnels liés aux cessions	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS				
79	TRANSFERT DES CHARGES	0,00 €			
042	OPERATIONS D ORDRE				
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			523 068,06 €	1 146 514,21 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**10 150 000,00 €**	**9 850 000,00 €**	**10 600 000,00 €**	**10 625 000,00 €**

Point n°7 – TRAVAUX DIVERS PREVUS EN 2010 : demandes de subventions

Rapport présenté par Monsieur Claude GIROUD, adjoint au Maire.

Les services de l'Etat ont fait savoir que les demandes de subvention concernant la Dotation Globale d'Equipement doivent leur parvenir avant le 29 janvier 2010.

C'est pourquoi il vous est proposé de valider dès à présent une liste de travaux qui seront inscrits au budget primitif 2010 et qui peuvent bénéficier de participations financières de la part de l'Etat, de la Région ou du Département. Il s'agit de :

Fonction	Détail du projet	Prix Estimatif TTC (en €)
Chapelle Hanhoffen	Toiture, ravalement, peinture intérieure	90 000,00
Synagogue	Restructuration en espace associatif	200 000,00
Ateliers Municipaux	Travaux d'aménagement	94 000,00
Ecole mat. du Centre	Réfection sanitaires	33 500,00
Ecole mat. Chérifi	Réfection sanitaires	37 800,00
Ecole mat. Hasensprung	Renforcement isolation VS	50 000,00
Ecole mat. Rebgarten	Ravalement façade, isolation combles	32 900,00
Ecole mat. Luhberg	Peinture ext., isolation, installation cuisine,sanitaires	81 500,00
Ecole primaire Erlenberg	Nouvelle chaudière gaz-Protection C.F.	30 000,00
Ecole primaire Menuisiers	Isolation dalles combles, réhabilitation chaudière	101 000,00
Musée de la Laub	Remplacement couverture, isolation combles	101 300,00
Opération d'aménagement urbain	Intégration paysagère conteneurs de déchets	60 000,00
Gare	Aménagement aile droite de la gare	115 000,00
Eclairage public	Rue Profonde	21 000,00
Eclairage public	Piste cyclable gare/République	100 000,00
Eclairage public	Rue de la Piscine	73 000,00
Eclairage public	Achat vasques, mât et luminaires	37 000,00
Espace vert	Clôture Trame Verte + Eclairage Public	55 000,00
Cimetière	Travaux d'aménagement du cimetière	50 500,00

Le Conseil Municipal

Par 27 voix POUR **- groupe « Bischwiller réussit ! »**
- groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

1 voix CONTRE **- Mme Michèle GRUNDER-RUBERT, groupe « Bischwiller unie »**

et 4 abstentions - MM. Jean, Lucien NETZER, Michael GUTEKUNST, Gérard BECKER et Mme Valérie GROSSHOLTZ, groupe « Bischwiller unie »

DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux susvisés,

SOLLICITE les participations financières de la part de l'Etat, de la Région et du Département aux taux les plus favorables,

CHARGE le Maire de la consultation des entreprises conformément au code des marchés publics,

L'AUTORISE à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires et

L'AUTORISE à signer les marchés de travaux et de fournitures correspondants et le charge de toutes les démarches nécessaires.

Date de publication : 28.01.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.01.2010

Point n°8 – AUTORISATION POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'URBANISME : démolition de l'ex propriété JUNG 57 – 59 rue du Général Rampont

Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, adjointe au Maire.

La propriété ex-JUNG située 57-59 rue du Général Rampont, acquise par la Ville de Bischwiller par délibération du 16 février 2009, étant dans un très mauvais état, il est proposé de démolir le bâtiment car une réhabilitation coûterait trop cher.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser le Maire à présenter la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

moins 1 abstention (Mme Michèle GRUNDER-RUBERT, groupe « Bischwiller unie »)

AUTORISE le Maire à solliciter l'autorisation d'urbanisme correspondante,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y relatifs,

Date de publication : 28.01.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.01.2010

Point n°9 – CONTRAT DE TERRITOIRE : approbation

Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, 1er adjoint au Maire.

Le contrat de territoire sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs et les communes membres, ainsi qu'avec les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Ce document est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. A ce titre, des opérations portées par la Ville de Bischwiller sont inscrites dans ce contrat.

La liste des projets arrêtés a été transmise à tous les membres du conseil municipal. Le dossier complet est visible sur le site internet de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs : www.cc-bischwiller.fr, rubrique « Actualités » et peut également être consulté à la direction générale.

Le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009.

Le conseil municipal est invité à approuver ce document.

Le Conseil Municipal

Par 25 voix POUR - groupe « Bischwiller réussit ! »

et 7 abstentions - groupe « Bischwiller unie »
- groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

APPROUVE le contrat de territoire de Bischwiller et Environs conclu pour la période 2010-2015,

AUTORISE LE MAIRE à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire de Bischwiller et Environs.

Date de publication : 28.01.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.01.2010

Point n°10 – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME : avenant à la convention d'intervention du Conseil Général du Bas-Rhin

Rapport présenté par Monsieur Hubert UNGETHUM, conseiller municipal.

Par convention du 6 juin 1984, la Ville de Bischwiller a confié au Conseil Général du Bas-Rhin l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Par délibération du 22 juin 2009, le Conseil Général a décidé de modifier ses modalités d'intervention en fixant une redevance de 1,50 €, à compter du 1er janvier 2010, par habitant et par an aux communes ayant délégué l'instruction de ces autorisations. Pour Bischwiller, le montant de la redevance pour 2010 sera ainsi de 19 138,50 € (12 759 habitants – population légale 2007 en vigueur au 01.01.2010 à prendre en compte pour ce calcul).

Il est proposé au conseil municipal de poursuivre cette collaboration. C'est pourquoi il est nécessaire de signer un avenant à la convention initiale de partenariat pour intégrer le montant de la redevance (voir ci-joint).

Le Conseil Municipal

A l'unanimité
Moins 1 abstention (Mme Michèle GRUNDER-RUBERT, du groupe « Bischwiller unie »)

ACCEPTE de poursuivre le partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin,

ACCEPTE la modification proposée, à savoir le versement d'une redevance de 1,50 € par habitant et par an et

AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant.

Date de publication : 28.01.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.01.2010

PROJET

AVENANT A LA CONVENTION

relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général du Bas-Rhin en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, représenté par Monsieur le Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de la Commission Permanente en date du 2 novembre 2009,

ET

La Ville de Bischwiller, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2010,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

VU les missions confiées au Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme par le Conseil Général dans sa délibération du 17 janvier 1984,

VU la convention établie entre le Conseil Général et la Ville de Bischwiller en date du 6 juin 1984,

VU les nouvelles modalités d'intervention fixées par le Conseil Général dans sa délibération du 22 juin 2009,

ARTICLE UNIQUE

La convention établie entre le Conseil Général et la Ville de Bischwiller est ainsi complétée :

A compter du 1er janvier 2010, le concours apporté par le Département du Bas-Rhin donne lieu, conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil Général dans sa délibération du 22 juin 2009, à une redevance fixée à 1,5 € par habitant et par an. Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année n est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1er janvier de l'année n (recensement population totale).

En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service.

Le montant de la redevance est susceptible d'évoluer en fonction du coût du service rendu.

Fait à Strasbourg, le	Fait à Bischwiller, le
Pour le Département du Bas-Rhin,	Pour la Ville de Bischwiller,
Guy-Dominique KENNEL, Président	Nicole THOMAS, Maire

Point n°11 – ACQUISITION DE TERRAINS RUE DU LYCEE

Rapport présenté par Madame Sophia VOGT, conseillère municipale.

Les héritiers de Madame REFF Elise proposent à la Ville de Bischwiller la cession des parcelles situées Rue du Lycée, cadastrées Section 43 N° 366/106 (9.54 ares), 368/106 (3.23 ares), 388/106 (17.37 ares) et 390/106 (6.43 ares) d'une superficie totale de 36.57 ares.

Ces terrains sont couverts en partie par un emplacement réservé au plan d'occupation des sols pour l'extension des équipements publics (sportifs et scolaires) et complètent les propriétés de la Ville.

Un accord a été trouvé pour un prix d'acquisition de 2 200 € l'are, soit 80 454 € au total.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

VU l'avis des Domaines daté du 5 janvier 2010,

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix de 80 454 €,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1er adjoint au Maire, à signer les actes de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à ces transactions.

Date de publication : 28.01.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.01.2010